

ALGER

Alger républicain

Extract of Alger républicain

<http://www.alger-republicain.com/Moi-juive-algerienne-je-n-ai-pas.html>

Moi, juive algérienne, je n'ai pas oublié les crimes coloniaux de la France*

- Chroniques et opinions -

Publication date: vendredi 27 octobre 2023

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

Par

Ariella Aïsha Azoulay

L'auteure de cette tribune est une descendante de juifs algériens, elle répond à Benjamin Stora et lui rappelle le génocide culturel de la France coloniale en Algérie qui a visé tous les Algériens sans distinction de religion. Tribune d'un extrême intérêt que nous devons lire parce qu'elle nous parle d'une histoire non écrite à laquelle B. Stora y ajoute ses « omissions majeures ».

Cher Benjamin Stora,

En 2017, le président français **Emanuel** Macron a reconnu que la colonisation de l'Algérie était un crime contre l'humanité. Comme beaucoup d'autres, j'attendais avec impatience la lecture de votre rapport récemment publié sur le sujet, que vous avez rédigé à la demande du président. Cependant, après l'avoir lu, je suis consterné par l'absence de discussion sur les crimes impériaux - je ne comprends pas ces omissions. Bien qu'elles soient nombreuses, je me concentrerai sur l'une d'entre elles : la destruction des cultures juives au Maghreb.

Comme vous, j'ai un intérêt personnel dans ces questions. Je suis née en 1962, l'année de la fin de la guerre, lorsque ma famille, la vôtre et 140 000 autres juifs ont été contraints de quitter l'Algérie, conséquence directe de sa longue colonisation. Comme vous l'avez noté dans votre livre de 2006 « Les trois exils des Juifs d'Algérie », deux autres exils ont précédé celui-ci. Le premier s'est produit en 1870, lorsque le décret Crémieux a séparé les Juifs du reste de la population algérienne et les a transformés en citoyens français dans leur propre pays ; le second en 1940, lorsque le gouvernement de Vichy a révoqué ce décret et la citoyenneté française qui l'accompagnait. Votre livre m'a été très utile lorsque, il y a plus de dix ans, j'ai commencé à poser des questions sur l'identité fabriquée qui m'avait été attribuée à la naissance - "israélienne".

Plus j'étudiais les structures mises en place pour me dissocier de mes ancêtres juifs algériens, moins je me reconnaissais dans cette identité assignée. Je l'ai rejetée à deux reprises : d'abord comme une forme d'appartenance, puis comme un modèle impérial d'histoire - un effort pour marquer un nouveau départ (en 1948), une rupture entre ce qui a été fait "passé" et ce qui a été autorisé à être l'avenir. La création de l'État d'Israël a proclamé des affiliations et des formations antérieures soit inexistantes (Palestine), soit inappropriées (Juifs algériens, Juifs irakiens, etc.). Elle a dévalorisé la singularité de divers groupes de Juifs, les remodelant et les concoctant en un groupe indifférencié. Ce mouvement a effectivement poursuivi le projet napoléonien de régulation de la vie juive, faisant du "peuple juif" un sujet historique-national qui ne peut être pleinement réalisé que par un État souverain propre.

Lorsque j'ai commencé à rassembler des histoires et des souvenirs de ce que nous étions, nous, les Juifs algériens, jusqu'à il n'y a pas si longtemps, j'ai remarqué une similitude frappante entre l'identité coloniale qui m'a été attribuée et celle qui a été attribuée à mes ancêtres algériens en 1870. Mon père a quitté l'Algérie pour Israël en 1949, et le reste de ma famille a dû partir en 1962 pour la France, laissant derrière lui plus de deux millénaires de vie juive arabe au Maghreb. Nous pouvons dire que nous sommes d'origine algérienne, mais le colonialisme a détruit le monde commun dans lequel cette identité s'est matérialisée.

Lorsque mes ancêtres ont été faits citoyens français, ils n'ont pas cessé d'être colonisés ; leur "accorder" la citoyenneté coloniale de colons était une autre forme de colonisation française, et non sa fin. En effet, cela a initié un

processus de déracinement. Les Juifs ont été séparés du peuple parmi lequel ils vivaient et avec lequel ils partageaient la langue, les cosmologies, les croyances, les expériences, les traditions, les paysages, les histoires et les souvenirs. Certains Juifs algériens ont accueilli la citoyenneté française, mais en 1865, la plupart ont refusé d'en faire la demande. Les trois exilés que vous décrivez dans votre livre sont des exemples du lourd tribut payé par les Juifs pour la citoyenneté de leurs colonisateurs, une décision qui a également eu un impact sur leurs descendants.

Le fait que certains aient choisi de se conformer à cette décision - et qu'ils aient ensuite trouvé des moyens de tirer profit de leur citoyenneté - n'enlève rien au caractère colonial du procédé qui pousse les gens à devenir différents de ce qu'ils sont.

L'étude du lien entre ces deux identités de colonisateurs, les Français et les Israéliens, m'a aidé à comprendre le rôle qu'ils ont joué au service des intérêts des grandes puissances coloniales européennes : à savoir, dissocier les Juifs des Arabes et des Musulmans et les incorporer dans la "tradition judéo-chrétienne" fabriquée de toutes pièces. Bien sûr, certains juifs se sont portés volontaires pour se placer dans le "cadre plus large de la civilisation occidentale", comme le décrit Susannah Heschel.

Mais ce fait ne fait que démontrer le rôle important que l'attaque coloniale contre la diversité humaine et ses incitations à "assimiler" ont joué - et continuent de jouer - dans le projet colonial. Lorsque les Juifs du Maghreb et du Moyen-Orient ont été assimilés de force au personnage européen du Juif en tant que citoyen, ils ont été formés à considérer les Arabes et les musulmans comme des personnes à part. Et à travers l'État d'Israël, ils en sont venus à les voir comme leurs ennemis.

Malheureusement, ce contexte est totalement absent de votre rapport, qui ne fait aucune mention des trois exilés dont vous avez parlé précédemment. Pourtant, le premier exil devrait être compris comme le contexte sur lequel l'État colonial d'Israël - fondé sur la destruction de la Palestine - pourrait être créé. Et lorsque le troisième exil a eu lieu en 1962, Israël a déjà cimenté l'inimitié entre les Juifs et les Arabes en une fixation de la condition juive. Pour dire les choses crûment, l'État d'Israël fonctionne, entre autres, comme le liquidateur de la responsabilité française pour les crimes coloniaux de la France contre les Juifs en Algérie et dans d'autres pays musulmans.

Dans cette transaction, la citoyenneté coloniale et un État juif colonisateur sont des "cadeaux" coloniaux destinés à rembourser ses victimes avec la monnaie coloniale afin de maintenir le projet colonial. La citoyenneté française "accordée" et un État-nation juif, les Juifs de l'empire et leurs descendants sont censés simplement aller de l'avant, oublier le monde détruit dont ils pourraient encore faire partie et devenir à la place une partie du monde impérial, des citoyens-opérateurs des technologies qui continuent à perpétrer des crimes contre l'humanité.

Je ne considère pas les crimes impériaux comme des événements passés ; ils sont toujours en vigueur, et les institutions, les structures et les lois qui les rendent possibles doivent encore être démantelées et abolies. Eh bien, je refuse. Ces marchandages ne mettent pas fin à la colonisation, mais la perpétuent. Ils facilitent la nomination de certains Juifs pour persécuter d'autres Juifs qui continuent à lutter pour la décolonisation complète de tous ceux qui ont été et sont colonisés et des institutions qui ont été mises en place pour le projet colonial. Nos ancêtres au Maghreb ont été directement victimes de la violence coloniale, alors même qu'ils acceptaient progressivement les marchandages qui leur étaient imposés par ces trois exilés.

Nous, leurs descendants, devons-nous les accepter et être liés par eux ? N'avons-nous pas le droit de poursuivre la lutte contre le colonialisme français et le colonialisme israélien, et de lutter pour inverser le cours des crimes impériaux ?

Je pense que nous n'en avons pas seulement le droit, mais l'obligation. Je ne considère pas les crimes impériaux comme des événements passés ; ils sont toujours en vigueur, et les institutions, les structures et les lois qui les rendent possibles doivent encore être démantelées et abolies.

L'histoire ne peut pas générer le miracle que les architectes impériaux attendent d'elle - nous faire croire que les crimes impériaux ont pris fin lorsque les impérialistes ont proclamé qu'ils l'avaient fait. Votre rapport remplit une fonction similaire, en tentant de reléguer ces événements au passé, même s'ils perdurent dans le présent.

En fait, votre rapport illustre ce que je propose d'appeler le quatrième exil des Juifs algériens : leur effacement de l'histoire de la colonisation de l'Algérie. En 160 pages, votre rapport ne donne que deux paragraphes sur une communauté juive qui existait autrefois en Algérie. En réalité, il n'y avait pas une seule communauté mais de multiples et diverses communautés juives arabes berbères.

Ce n'est que par le crime colonial contre l'humanité qu'elles ont été contraintes de ne faire qu'une, en prélude à sa disparition. La liquidation de ces communautés millénaires est donc faite comme un non-événement dans votre rapport, et qualifiée de signe de progrès. Il n'est pas fait mention des crimes perpétrés à leur encontre : les trois exilés, l'antisémitisme européen importé, la rééducation forcée, le détachement de leur culture, l'enfermement dans les camps de concentration algériens.

L'effacement de cette histoire reflète les marchandages coloniaux qui ont fait de ces exilés les supposés "acquis" des Juifs, leur entrée dans le monde éclairé de la modernité laïque. Vous avez ainsi fourni à l'État français la "preuve" scientifique que sa colonisation visait exclusivement les musulmans et les Berbères (ces derniers étant supposés exclure les Juifs). Ces omissions ont de graves conséquences. Ayant été touché par les projets coloniaux français et israéliens d'ingénierie humaine, ce n'est qu'à l'âge de cinquante ans que j'ai pu reconstituer l'histoire de milliers d'années de vie juive au Maghreb et acquérir certains des souvenirs de mes ancêtres qui m'ont été refusés dans le processus de faire de nous de bons citoyens de l'empire.

Pour ce retrait rétroactif des Juifs de 132 ans de colonisation, il faut considérer le résultat de la violence impériale comme un progrès. Sinon, pourquoi effacer ce groupe de l'histoire du projet colonial français ? Mais est-il si facile de se rallier à cette histoire de progrès ? Les Juifs ont-ils choisi d'être la cible de l'antisémitisme des colons une fois qu'ils sont devenus français ? Ont-ils voulu quitter l'Algérie en 1962 ? Ont-ils choisi d'être complices de la fin de la vie des Juifs en Algérie ? Ont-ils signé un départ collectif du monde de leurs ancêtres ? Comment en êtes-vous venu à assumer le rôle d'enterrer ce monde ?

Cette dernière question - pourquoi vous avez été choisi pour écrire le reportage - requiert une attention particulière.

Au-delà de votre expertise, je pense que je ne suis pas la seule à penser que vous avez été sélectionné en partie parce que vous êtes juif - et à cause de la position du juif dans le projet colonial. Il est difficile de parler ouvertement de cette possibilité à un moment où la signification de l'antisémitisme est gardée par les États-nations impériaux qui soutiennent le désastre du régime de l'État d'Israël. Néanmoins, nous devons réfléchir à ce que cela signifie.

Le fait que le gouvernement ait choisi un Juif pour rédiger ce rapport n'est pas une coïncidence, mais un piège. Dans ce monde encore impérial, on attend des Juifs qu'ils agissent comme des citoyens vierges - pour prouver, comme l'écrit Houria Bouteldja, leur "volonté de se fondre dans la blancheur ... pour incarner les canons de la modernité".

Cette position a été créée par au moins trois accords impériaux qui ne doivent pas être remis en question. Le premier est le marché de la citoyenneté : un bon citoyen français d'origine juive ne doit pas manquer de laisser sa judaïcité chez lui, surtout dans l'exercice de sa profession. Déjà dans votre livre, vous avez prouvé ce genre de patriotisme français en présentant ces trois exils des Juifs comme des événements passés, objets d'enquête historique. Leur vie commune avec les musulmans étant devenue un passé révolu, ils pouvaient être intégrés dans l'histoire européenne.

Le second accord accepte le décret Crémieux tel que ses architectes l'ont conçu - comme l'octroi d'un don plutôt que comme un usage unilatéral de la force, qui a contribué à la destruction de leurs divers modes de vie. Cette représentation omet la manière dont il a volé aux Juifs leur héritage, leur monde et leurs traditions.

La troisième suppose que la France avait déjà réglé ses dettes envers "le peuple juif" en tant que sujet historique en 1995 lorsque la nation a reconnu sa responsabilité dans la déportation des Juifs de France pendant la Seconde Guerre mondiale. Peu importe que les crimes de Vichy contre les Juifs algériens aient eu lieu en Algérie et que leur vie en Algérie ne puisse être transportée rétroactivement en France.

En acceptant ces accords, votre rapport se présente comme une histoire impartiale, faisant avancer consciencieusement la mission de l'État. Mais c'est exactement le problème. Il n'y a rien de solennel à s'engager dans des crimes impériaux.

L'Empire a inventé le passé et a chargé des archivistes et des historiens de transformer ses crimes en objets d'enquête historique impartiaux. Il utilise même ses victimes pour affirmer qu'aucun crime n'a été commis à leur rencontre. Pour résister à ces effacements impériaux, il ne faut pas être impartial : nous devons notamment exiger que l'histoire soit écrite par les victimes de ces crimes. Seuls ceux d'entre eux qui refusent d'oublier, qui peuvent parler de ce point de vue, sont en mesure de défaire le travail de l'empire et de faire avancer la cause de ce que j'appelle le désapprentissage de l'impérialisme. Aucun historien ne devrait être autorisé à commettre de telles omissions majeures. Vous ne devriez pas non plus supposer que les victimes des crimes coloniaux et leurs descendants consentent à ces accords dont le sens était et continue d'être la liquidation de leur monde divers.

Au lieu de servir ce projet impérial, votre rapport aurait pu offrir un répertoire sans concession des crimes français commis contre les Algériens et des crimes coloniaux contre l'humanité. Il aurait pu dresser une cartographie des liens entre ces crimes et les institutions impériales - police, prisons, capitalisme racial, archives, musées, citoyenneté, etc. - qui leur ont permis et continuent de faciliter leurs conséquences en France, en particulier à l'égard des Algériens, visés à la fois par l'islamophobie et l'antisémitisme d'État.

Si vous aviez répondu à cette invitation, en affirmant votre position d'arabo-juif, victime de la colonisation française de l'Algérie, vous auriez également demandé à cosigner le rapport avec un Algérien français musulman. Cela aurait été l'occasion de dresser un tableau plus complet des crimes impériaux et de leurs conséquences persistantes, et de renverser le cinquième exil des Juifs - leur aliénation des Arabes et des musulmans dans le nouveau monde qu'ils se sont trouvés à partager en dehors de leur patrie, en France.

Avec ces gestes, même un rapport officiel aurait pu fournir à nos descendants des ressources pour poursuivre le travail d'abolition de l'impérialisme. Sans eux, votre rapport ne sert qu'à l'enraciner.

PS:

** Commentaire de la rédaction d'Alger républicain : dans la guerre d'extermination du peuple palestinien menée par les sionistes, il est important de ne pas tomber dans le piège tendu par le système capitaliste-impérialiste mondial en crise, aux exploités et aux opprimés révoltés pour mettre fin à sa domination. Entre autres il est préjudiciable pour la lutte des peuples opprimés et les exploités de tous les pays de mettre dans le même sac tous ceux que la propagande de la bourgeoisie mondiale regroupe dans le même terme volontairement confusionniste de « juif ». Cet étiquetage à caractère apparent religieux a pour simple objectif, en provoquant des réflexes grégaires mortels, de faire couler des fleuves de sang entre les peuples pour perpétuer l'ordre des puissants. Les sionistes et leur Etat criminel jouent entièrement leur rôle dans cette répartition des tâches.*

Le texte de Ariella Aisha Azoulay contribue à faire tomber les masques.